

Au (très petit) jeu lassant de ping-pong d'arguments censé dérouter la population, voici les réponses de l'ADPSE au communiqué de presse de Direct Energie du 23 décembre 2010

En noir le texte de DE :

Direct Energie dénonce l'absence totale de fondements scientifiques dans les récentes accusations contre le projet Hambrégie

L'ADPSE dénonce elle l'absence totale de fondements scientifiques dans tous les propos de Direct Energie ou de la CASC, lorsqu'ils prétendent que le projet Hambrégie ne polluera pas, ne présentera aucun risque pour la santé, que la qualité globale de la Sarre restera inchangée , etc

Suite à la diffusion le 18 décembre dernier d'un tract contre le futur site électrique de Hambach, Direct Energie dénonce les contre-vérités, amalgames et procès d'intention qui y sont exposés (voir nos réponses directement en vert dans le texte). Direct Energie s'émeut(ils ont dû galérer pour trouver le verbe adéquat- on les imagine bien « émus » !) d'une telle attaque, qui démontre une nouvelle fois l'absence d'arguments fondés et de données rigoureuses(carrément, il fallait oser ... mais passons...).

A titre d'exemple, le volet sanitaire et environnemental du tract met en avant des chiffres erronés et comporte des incohérences majeures :

- **Sur la qualité de l'air aux abords du futur site de production d'électricité :**

Contrairement à ce qui a été avancé, les émissions du futur site de Hambach ne peuvent pas être raisonnablement comparées à celles des voitures (ils ont la mémoire courte et avaient commencé à vendre leur projet en le comparant à un véhicule diesel 1,5 l – voir tract de la CASC de juin 2009 et la réunion publique de juillet 2009). Utiliser l'image de la voiture, c'est induire la population en erreur (surtout quand on le présente comme Direct Energie avec les rejets « dilués » à longue distance pour la centrale et la sonde dans le pot d'échappement pour le véhicule) en sous-entendant que la combustion d'essence et/ou de diesel engendrerait le même type d'émissions que la combustion de gaz naturel. Or, d'une part les émissions issues de la combustion d'essence et/ou de diesel produisent des polluants qui ne se retrouvent pas dans celles liées à la combustion de gaz naturel ; d'autre part, pour établir une équivalence, il faudrait considérer un nombre de voiture plus de 20 fois inférieur au chiffre mentionné dans le tract (tiens donc ! pourtant, si on considère souvent qu'un véhicule émet aux alentours de 130g de CO²/km et qu'il parcourt 10 000 km, avec les 2 600 000 tonnes de rejets de CO² de cette centrale, mathématiquement elle polluerait bien comme 2 millions de véhicules ! Bien sûr on peut jongler avec les chiffres et considérer des véhicules émettant beaucoup plus avec des kilométrages éloignés des moyennes... et puis aussi on peut jouer avec tous les paramètres comme l'azote ou le soufre... mais désolé, l'ADPSE a juste souhaité informer de façon simple et compréhensible...)

- Dans le site et dans ses environs on mesure actuellement une qualité de l'air qualifiée de « bonne » (tellement bonne d'ailleurs, qu'on se demande pourquoi il y a tant de mortalité par cancer dans notre région, notamment des cancers du poumon...) selon l'indice IQA défini par l'arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux indices de la qualité de l'air. Le futur site électrique de Hambach sera exploité tout en garantissant le maintien d'une qualité de l'air qualifiée de « bonne ». (décidément, c'est peut être une question de définition de « bonne »... à moins qu'il ne faille considérer les guillemets, ou que tout est relatif ?)



- Avancer que des maladies de tout ordre sont à craindre, c'est faire peur sans aucun fondement scientifique (et si on renversait la charge de la preuve ?... les études scientifiques prouvent jour après jour davantage, les liens entre la pollution atmosphérique et de nombreuses maladies... par quel miracle la pollution générée par cette centrale serait-elle sans effet ? Ajouter des pollutions supplémentaires - et

en nombre - c'est forcément ajouter ou aggraver des maladies. Mais il est vrai que Direct Energie aime à ce sujet utiliser le terme plus hypocrite « d'acceptable »... et là évidemment on peut comprendre que nos morts et nos malades soient logiquement plus « acceptables » pour eux que pour nous !). Direct Energie rappelle que l'autorisation préfectorale d'exploiter le futur site électrique de Hambach a été donnée suite à une procédure administrative sans faille. Pas moins de 4 rapports scientifiques s'accordent sur les conclusions de l'évaluation des risques sanitaires de Direct Energie (la tierce expertise d'ANTEA (qui a visé la forme du dossier plus que le fond et à partir des données de Direct Energie), la tierce expertise des Dr Brousse et Dr Martin (au risque de nous répéter... comment des médecins du travail qui ne sont ni expert, ni toxicologue peuvent-ils être payés par la CASC pour réaliser une « tierce expertise » ? Nous rappelons au passage ne jamais avoir reçu de réponse de Roland Roth à notre demande de justificatifs de titres et diplômes de ces deux compères), l'expertise médicale d'AD Scientifique (étude inconnue) et l'avis favorable de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (avec réserves).

- **Sur le prélèvement et le rejet d'eau dans la Sarre :**

Contrairement à ce qui a été affirmé, le site électrique de Hambach consommera 50 fois moins d'acide chlorhydrique que le chiffre annoncé dans le tract (auquel il faudra ajouter l'acide sulfurique que nous avons omis de mentionner dans le document qui se voulait synthétique. De plus à la réunion publique de juillet 2009, Direct Energie prétendait ne pas forcément utiliser les produits qu'ils prévoyaient d'acheter, mais uniquement les stocker... et, oui, il fallait aussi oser !). Direct Energie est d'autant plus surpris face à cette attaque que les sulfates y sont décrits à tort comme provenant de l'acide chlorhydrique.

- Direct Energie tient enfin à rappeler que le prélèvement d'eau dans la Sarre représentera au maximum 2,5 % du débit moyen de la rivière (faut-il encore répéter qu'un débit moyen ne veut rien dire concernant la Sarre? Il n'y a que le débit d'étiage qui peut être retenu, et encore faut-il prendre les relevés aux bons endroits comme le fait l'arrêté préfectoral d'ailleurs, et le prélèvement moyen est alors bien supérieur - Merci l'ADPSE.) De plus la quantité d'eau réellement prélevée sera plus faible en tenant compte de la quantité d'eau restituée à la Sarre (vrai, sauf que le rejet sera très faible, 300 m3 contre 1100 m3 !). Direct Energie précise également que lors des périodes de forte sécheresse, l'article 4.1.6 de l'arrêté préfectoral d'exploiter le futur site

électrique de Hambach imposera un arrêt complet du prélèvement d'eau dans la Sarre (FAUX, c'est une possibilité qui est censée pouvoir intervenir « en fonction de la gravité de la situation », mais l'arrêté préfectoral prévoit également que le préfet « pourra modifier ces prescriptions sur les restrictions d'eau compte-tenu de la nécessité» - l'ADPSE aurait préféré pouvoir lire le verbe « imposer » dans l'arrêté préfectoral.)

L'ADPSE en profite pour rappeler qu'elle a toujours été d'accord pour participer à un débat qui permettrait à la population de se faire une opinion sans avoir à lire tout et son contraire en décalé.